



**EMMA**  
Eaux Marennes  
Marenne - Adour

**DEMANDE INDIVIDUELLE DE CONTROLE  
DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
POUR UNE VENTE IMMOBILIERE\***

- Date de demande : .....
- Nom du demandeur :  
.....
- Adresse de correspondance du demandeur :  
.....CP +  
Commune.....
- N° de téléphone : ..... Messagerie électronique :  
.....
- Nom du propriétaire (si distinct du demandeur) :  
.....
- Adresse du propriétaire (si distinct du demandeur) : ...  
..... CP + Commune  
.....
- N° de téléphone (si distinct du demandeur) : .....
- Nom de l'acquéreur et adresse de correspondance :  
..... CP + Commune  
.....
- Adresse du bien :  
..... CP + Commune  
.....
- Références cadastrales du bien (**plan de situation à joindre**) : .....
- **Date de vente** : .....
- **Date d'occupation des lieux** : .....

**Un rendez-vous sera pris sur le terrain dans les 2 semaines suivant la réception de ce document dûment complété et signé, le rapport de ce contrôle vous sera ensuite transmis dans les 3 semaines après le rendez-vous.**

**Une redevance d'un montant de 160 € HT soit 176,00 € TTC (montant janvier 2021, et révisable annuellement par délibération du comité syndical) par logement sera facturée au demandeur.**

**Afin de pouvoir procéder à un contrôle complet, les ouvrages (regards de visite, bac à graisses, fosse septique ou toutes eaux, poste de relevage, épandage, etc...) devront être rendus accessibles avant le passage du technicien (regards à dégager et à desceller).**

**\* Contrôle effectué à la demande de l'utilisateur, en dehors du contrôle périodique réalisé à l'initiative de la collectivité.**

Bon pour accord

Date

Signature du demandeur

Signature du propriétaire (ou mandat de celui-ci à joindre).